

## « RAPPEL »

### COVOITURAGE

Il n'est pas dans notre intention d'ouvrir un débat sur ce problème récurant qu'est le covoiturage. Cependant ici et là ressurgissent de temps à autres des réflexions, qu'ils s'agissent de nouveaux ou d'anciens adhérents, et il nous est apparu opportun de préciser la position de notre Association en la matière.

Il n'est pas de notre ressort de gérer cette situation, somme toute personnelle, nous venons ici simplement rappeler quelques principes de civilité.

En effet certains d'entre vous sont convenus de compensations diverses et variées qu'il ne nous appartient pas de cautionner ou pas. Les uns fonctionnent par dédommagement avec une participation financière des occupants des véhicules, alors que d'autres s'en acquittent par des accords individuels de prestations de services ou autres présents ponctuels, enfin encore d'autres par alternance de véhicules, et la dernière catégorie qui garde soigneusement le silence.

C'est un choix strictement personnel dans lequel nous ne saurons nous immiscer.

Il est à noter cependant que ce sont souvent les mêmes personnes qui utilisent leurs véhicules et pourtant rien ne les y oblige non plus. Ils n'ont pas vocation à être chauffeurs de taxi bénévoles, et il semble aisé de comprendre la nécessité, pour ne pas dire l'obligation d'une participation.

Ce que nous pouvons tout de même rappeler, c'est qu'il s'agit là essentiellement de notions de bon sens, de savoir vivre et donc à chacun d'appréhender comme il se doit chaque situation avec les chauffeurs concernés en anticipant la démarche avec eux.

.Certains il est vrai ne possèdent pas de véhicules, voire même de permis de conduire mais ce n'est pas au responsable des randonnées d'assurer une quelconque répartition pour leurs transports. Il appartient à ces personnes de s'enquérir auprès des chauffeurs de la disponibilité de place au moment du départ voire même quelques jours avant puisque les programmes précisent les lieux de destinations suffisamment à l'avance. A noter qu'il y a aussi des randonnées prévues sans nécessité de véhicules, le Vendredi.

Enfin pour terminer, dans certains groupes, utilisant toujours leurs véhicules pour se rendre sur les lieux de randonnées, ce problème n'a jamais été soulevé ; pourquoi n'en est-il pas de même pour tous ? La réponse vous la connaissez LE BON SENS..... nul besoin de légiférer.

Merci de votre compréhension.